

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 8

Présents : 7

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

17/03/2025

Etaient présents :

Mme BLANCHARD Régine, M. TAUZIEDE Bernard, Mme HULSHOF Sabine, M. ROBERT François, Mme CRUET Cynthia, Mme LACAZE Aurélie, M. SAUQUES Kevin

Etaient absent : M. CAZES Jérôme

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme CRUET Cynthia

DÉLIBERATION APPROUVANT EXAMEN ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNEE 2024

Monsieur Bernard TAUZIEDE expose le compte financier unique.

Investissement

Dépenses

Prévu : 239 237,75

Réalisé : 207 456,06

Recettes

Prévu : 239 237,75

Réalisé : 143 125,85

Fonctionnement

Dépenses

Prévu : 575 825,73

Réalisé : 382 403,88

Recettes

Prévu : 575 825,73

Réalisé : 680 238,17

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-64 330,21
Fonctionnement :	297 834,29
Résultat global :	233 504,08

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le compte financier unique de l'année 2024.

Le maire ne prend pas part au vote.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pour extrait conforme,

